

Image not found or type unknown



Magasin fermé pendant 3 semaines : chomage technique ?

Par **SECEB**, le **13/01/2008** à **13:00**

Je travaille en magasin. Celui ci va être fermé pendant 3 semaines. Mon employeur demande que nous prenions nos congés payés suite à la fermeture. Est- ce normal ? J'ai actuellement 72 heures supplémentaires déjà noté sur le planning et 45 heures que je ne peux pas encore intégrer au planning de l'entreprise car celui ci ne me permet de rentrer que 46 heures par semaine alors qu'en décembre j'ai fait des semaines de 9 jours sans interruption avec des journées à 12 heures... Je n'ai pas la possibilité de rentrer mes vrais horaires dans le planning. Est-ce légal ?